



# PRÉFET DU NORD

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Lille, le 20 avril 2020

## LETTRÉ D'INFORMATION AUX ÉLUS

### CORONAVIRUS POINT DE SITUATION DANS LE NORD DU 20 AVRIL 2020



Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les informations actualisées depuis le précédent point de situation :

1. Vente de muguet le 1<sup>er</sup> mai
2. Ouverture des cimetières au grand public
3. Ouverture de points d'accueil pour les femmes victimes de violences dans certains centres commerciaux

#### **1. Vente de muguet le 1<sup>er</sup> mai**

Le décret du 23 mars 2020 et le contexte sanitaire s'opposent à ce que la vente à la sauvette du muguet, traditionnellement tolérée et encadrée par des arrêtés municipaux, soit permise cette année. Les autorités locales devront en être informées.

Les fleuristes n'étant pas autorisés par le décret du 23 mars 2020 à accueillir du public, ils ne pourront pas vendre de muguet le 1<sup>er</sup> mai 2020, sauf pour leurs activités de livraison et de retraits de commandes.

Les fédérations professionnelles concernées seront informées de cette application du décret du 23 mars 2020 et pourront rechercher des solutions innovantes visant à écouler la production des maraîchers, par exemple en mettant en relation les producteurs, les vendeurs traditionnels et les établissements autorisés à accueillir du public (petits commerces alimentaires notamment), afin d'expertiser la possibilité d'y réaliser une vente de muguet.

#### **2. ouverture des cimetières au grand public**

Au titre des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, un certain nombre de dispositions ont été décrétées par le Gouvernement.

En vertu de votre pouvoir de police générale et de votre pouvoir de police spéciale, c'est à bon droit que vous avez pu, en tenant compte des circonstances locales, suspendre l'accès du public aux cimetières de la commune.

**Gestion de la crise sanitaire Covid-19** - numéro unique : **03 20 30 58 00**  
du lundi au vendredi: de 9h00 à 17h00 - le samedi: de 9h00 à 14h00 - fermée le dimanche

Préfecture du Nord  
12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX  
[www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr) - [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59)

Cependant, comme cela vous a été rappelé dans la circulaire du 3 avril courant sur l'adaptation du droit funéraire et la mise en œuvre du service public funéraire dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, les mesures que vous prendrez doivent être nécessaires, circonstanciées, proportionnées au but recherché et ne peuvent avoir pour objet ni pour effet d'exclure la conduite des inhumations, la dispersion de cendres funéraires, éventuellement le dépôt d'urnes, ni la réalisation des travaux afférents les plus urgents.

L'accès au cimetière doit pouvoir se dérouler de manière fluide pour les opérateurs funéraires, sans que d'éventuels horaires de fermeture ne viennent contraindre le service public funéraire.

S'agissant des cérémonies funéraires organisées dans l'enceinte des cimetières, un moment de recueillement doit pouvoir être permis, dans le respect du cadre national rappelé ci-dessus, et en s'assurant que les personnes présentes sont en mesure de respecter les mesures barrières et de distance sociale. Le nombre de personnes présentes autorisées peut ainsi être affiché et limité.

**En dehors des cérémonies funéraires, si vous souhaitez réouvrir vos cimetières pour permettre aux familles endeuillées de se recueillir et de procéder à l'entretien des tombes, il conviendra de limiter le nombre de personnes accueillies (une personne par sépulture) et de s'assurer du respect des mesures barrières et règles de distanciation.**

Le motif n°5 (déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, lié à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile) est applicable, ce qui suppose que le cimetière se trouve à 1 km du domicile, et que la visite du cimetière intervienne dans l'heure suivant le départ du domicile, sans donner lieu à une rencontre avec d'autres personnes ne partageant pas le même domicile.

### **3. ouverture de points d'accueil pour les femmes victimes de violences dans certains centres commerciaux**

Dans la région Hauts-de-France, la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité a démultiplié les points d'accueil pour dispenser aux femmes victimes une prise en charge de proximité.

En collaboration avec de nombreuses associations, et grâce à la mobilisation de mécènes, et des déléguées départementales aux droits des femmes les points d'accueil suivants sont ouverts dans le département du Nord :

- **Centre commercial Auchan V2** (Villeneuve d'Ascq) : du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 puis de 14h00 à 16h00.

- **Centre commercial Auchan (Grande-Synthe)** : l'accueil se fait de 10h00 à 12h00 puis de 14h00 à 16h00 les lundi, mardi, mercredi et vendredi.

- **Centre commercial Auchan Louvroil**, à compter du 22 avril, les lundi, mercredi et vendredi après-midi.

Les femmes victimes de violences peuvent également contacter le 3919 Violences Femmes Info Numéro d'écoute national destiné aux femmes victimes de violences et à leur entourage ou alerter les forces de l'ordre par SMS directement en composant le 114.

## ANNEXES

**Chacun doit être actif dans la lutte contre la propagation du virus.**

En appliquant les consignes suivantes :

### Consignes relatives aux établissements scolaires et personnels

Retrouvez les consignes sur le [site du rectorat d'Académie de Lille](#) .

### Consignes aux entreprises

Retrouvez les mesures spécifiques aux entreprises sur le site de l'État dans le Nord, [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr).

### Consignes relatives aux voyages

Les équipes du Centre de crise et de soutien du Quai d'Orsay actualisent en permanence les recommandations à l'attention des voyageurs. Retrouvez toutes les consignes sur le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/actualites-du-ministere/informations-coronavirus-covid-19/>

### Les recommandations sanitaires

Le coronavirus se transmet par les postillons, lors d'un contact rapproché avec un malade présentant des symptômes, c'est-à-dire :

- en partageant le même lieu de vie (par exemple famille, même chambre...)
- en étant en face à face avec le malade, à moins d'1 mètre de lui au moment d'une toux, d'un éternuement ou lors d'une discussion.

**Pour les personnes ayant été en contact rapproché avec l'un des malades et qui présenteraient des symptômes (fièvre et signes respiratoires de type toux ou essoufflement), il est recommandé de :**

**- Contacter le Samu Centre 15 en faisant état des symptômes et en mentionnant le contact rapproché avec une personne malade **uniquement en cas de signe d'infection** ;**

- éviter tout contact avec l'entourage et porter un masque de type chirurgical ;

- ne pas se rendre chez son médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination.

Comme pour la grippe saisonnière, les "mesures barrières" (tousse dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, se laver régulièrement les mains) sont les plus efficaces.

### Accès à l'information

**Gestion de la crise sanitaire Covid-19** - numéro unique : **03 20 30 58 00**  
du lundi au vendredi: de 9h00 à 17h00 - le samedi: de 9h00 à 14h00 - fermée le dimanche

Préfecture du Nord  
12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX  
[www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr) - [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59)

Les pouvoirs publics communiquent régulièrement sur les sites et les numéros mis en place en actualisant régulièrement les informations utiles à relayer.

**Si vous souhaitez accéder à de l'information générale :**

- celle-ci est disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 au : **0 800 130 000**

- celle-ci est mise à jour en continu sur : [www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

- des points de situation quotidiens sont accessibles sur : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/article/points-de-situation-coronavirus-covid-19#Point-du-1er-mars-2020>

- un site dédié pour les entreprises mis en place par la Chambre de Commerce et d'Industrie régionale : [hautsdefrance.cci.fr/covid-19](http://hautsdefrance.cci.fr/covid-19)

- un numéro unique mis en place par l'État, le Conseil régional et la Chmabre de Commerce et d'Industrie régionale, dédié aux entreprises :

**03 59 75 01 00**

Si vous souhaitez accéder à des recommandations ou à des réponses à des questions pratiques, **une cellule d'information du public (CIP) de la région Hauts-de-France est ouverte pour les 5 départements** (Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme) tous les jours de semaine **de 09h00 à 17h00** et le samedi de 09h00 à 14h00 :

**03 20 30 58 00**

Une cellule d'information du public a été mise en place par le **rectorat d'Amiens pour les établissements scolaires concernés, du lundi au vendredi de 08h00 à 19h00** :

**03 22 82 38 24**

**Ces quatre numéros doivent être composés en priorité afin d'éviter tout encombrement du 15 qui doit rester réservé aux urgences.**

La cellule psychologique : **0.800.130.000.**

Le numéro d'appui pour les transporteurs : **0805 040 140**

Un dispositif d'appel à volontaires pour renforcer les équipes soignantes : **renforts-covid.fr**

**Gestion de la crise sanitaire Covid-19** - numéro unique : **03 20 30 58 00**  
du lundi au vendredi: de 9h00 à 17h00 - le samedi: de 9h00 à 14h00 - fermée le dimanche

Préfecture du Nord  
12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX  
[www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr) - [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) – [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59)